

# Bernard STALTER



Profession  
Coiffeur

Mandature(s)  
2015 - 2021

Membre au titre de la  
VIE ECONOMIQUE ET DIALOGUE SOCIAL

Représentants des artisans et des professions libérales

Désigné par  
Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA)

Président de l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat (APCMA) - Vice-président de l'union européenne l'artisanat et des PME.

Organisation représentée :  
CMA France

## Parcours

Après avoir obtenu le CAP de coiffeur, Bernard Stalter a ouvert son premier salon en 1993, puis deux autres. Bien que toujours très investi dans ses entreprises, il a fait le choix de défendre également les intérêts collectifs. Cette implication l'a naturellement conduit à devenir Président de l'Union nationale des entreprises de coiffure (UNEC), Président de la Société Interprofessionnelle Artisanale de Garantie d'Investissements (SIAGI), ainsi que Président de la Chambre de Métiers d'Alsace.

Un leitmotiv dans son parcours : « promouvoir l'artisanat dans le monde économique, et lui reconnaître la place qui lui revient ». Et parce qu'il considère que l'artisanat n'est pas assez reconnu ni représenté dans les institutions, il s'est impliqué afin que les artisans portent eux-mêmes leur parole. C'est ainsi qu'il a été élu Conseiller Régional de la grande région Alsace Champagne Ardenne Lorraine. Selon lui, l'artisanat est confronté à divers enjeux.

« *L'artisan de demain devra continuer à maîtriser des savoir-faire qui relèvent de la tradition et de la transmission, mais il devra aussi savoir composer avec les exigences de son temps : nouveaux modes de vie, nouveaux outils numériques...* ».

## Bibliographie

<http://www.facebook.com/bernard.stalter>  
Attaché.e de groupe : Valérie Ramage  
téléphone : 01 44 43 64 02  
[valerie.ramage@lecese.fr](mailto:valerie.ramage@lecese.fr)